

FABRICE HAUZAY, FORMATEUR À L'INSPE

Publié le 17/02/2026

- **Pouvez-vous vous présenter brièvement, en évoquant votre parcours et ce qui vous a conduit à rejoindre l'INSPE Normandie Rouen - Le Havre ?**

Je m'appelle Fabrice Auzay et mon statut à la base est celui de professeur des écoles. J'ai enseigné dans le département de l'Eure puis en Seine-Maritime dans des écoles REP (Réseau d'éducation prioritaire), REP+ et hors-REP. En passant l'examen CAFIPEMF (Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur), j'ai obtenu le statut de formateur qui m'a permis de passer des entretiens afin de rejoindre les équipes de formation au sein de l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) jusqu'à l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) aujourd'hui pour enrichir mon parcours dans la formation pour adultes et plus précisément des futurs enseignants.

- **Quelle est votre implication dans la mise en place de la Licence Professorat des Écoles (LPE) ?**

En tant que responsable de la mention 1 (1er degré) et avec l'impulsion de la direction de l'INSPE, notre travail consiste à s'appuyer sur les différentes équipes de formateurs composant notre INSPE. Nous jouons un rôle de catalyseur et de coordination de ce travail collectif, en veillant à créer les conditions d'un dialogue constructif et en s'appuyant sur les expertises de chacun. Il s'agit vraiment de faire émerger un projet partagé, aligné à la fois sur les ambitions universitaires, sur les attentes institutionnelles, et sur les réalités du métier de professeur des écoles.

- **Aujourd'hui, quel est votre rôle dans la réflexion et le déploiement de la réforme de la formation des professeurs des écoles ?**

Mon rôle s'articule autour de trois moments. D'abord, un rôle d'information. En effet, je participe aux journées portes ouvertes afin de présenter les évolutions de la formation et les perspectives offertes par la future Licence Professorat des Écoles, notamment auprès des lycéens. J'assure également une diffusion de l'information auprès des professionnels de l'orientation et des partenaires, afin qu'ils puissent accompagner au mieux les futurs étudiants dans leurs choix. Ensuite, mon rôle consiste, avec la direction de l'INSPE, à accompagner et coordonner le travail des équipes pédagogiques, en recueillant et en analysant les propositions des équipes ayant élaboré le contenu de certaines UE (Unité d'enseignement), afin d'assurer une formation conforme aux attendus de la réforme et à nos ambitions au sein de l'INSPE. Enfin, j'interviens, avec cette même direction, en contribuant à la réflexion sur la constitution de certaines unités d'enseignement de la future maquette, dans une logique de cohérence, de progressivité et de professionnalisation.

- **Pourquoi cette réforme et la création de la Licence Professorat des Écoles ? À quels constats ou besoins répond-elle ?**

Cette réforme et la création de la Licence Professorat des Écoles visent à mieux préparer au métier de professeur des écoles, en articulant progressivement savoirs universitaires, didactiques, pédagogiques et premières expériences de terrain dès le post-bac. Elle permet aux étudiants d'accéder au concours dès leur L3 et ainsi bénéficier d'une professionnalisation accrue dans le cadre du futur master M2E (Master enseignement et éducation). Cette formation s'inscrit ainsi dans une plus grande cohérence du parcours de formation pour les étudiants et pour les formateurs.

Cette licence s'inscrit aussi dans un enjeu d'attractivité du métier et de continuité entre licence, master et entrée dans la profession en accompagnant la diversité des profils d'étudiants que nous allons recevoir tout en maintenant une formation universitaire exigeante et ouverte.

- **Quel rôle joue l'INSPE dans ce nouveau parcours, et comment s'articule-t-il avec l'Université ?**

L'INSPE a construit une expérience incontournable dans la formation des futurs enseignants depuis plusieurs années. Les équipes de formateurs ont constamment appris à s'adapter aux demandes institutionnelles et universitaires. Pour cela, nous avons

toujours été soutenu et accompagné par les différentes instances de l'université pour construire une offre de formation riche et adaptée.

- **Qu'est-ce que cette réforme change dans la manière de former les futurs professeurs des écoles, et qu'apporte selon vous la LPE pour les années à venir ?**

La Licence Professorat des Écoles offre une formation plus lisible et cohérente, qui identifie et sécurise ce parcours pour nos étudiants. Elle favorise une entrée mieux préparée dans le master et le métier, tout en renforçant la qualité et l'attractivité de la formation des professeurs des écoles. En effet, les futurs élèves-stagiaires et professeurs stagiaires seront rémunérés durant le master et avant leur titularisation (1400€ net en M1 et 1800€ net en M2). Cette réforme instaure, comme je l'ai dit précédemment, une professionnalisation progressive dès la licence, en articulant plus étroitement savoirs universitaires, didactiques, pédagogiques et premières expériences de terrain. À nous, en tant que formateurs, de réfléchir à une progression efficace pour permettre une professionnalisation de qualité.

- **Si vous deviez expliquer la Licence Professorat des Écoles en une phrase à un lycéen ou à un parent, qu'est-ce que vous mettriez en avant ?**

La Licence Professorat des Écoles, c'est une formation progressive pour se préparer dès l'après-bac à un métier exigeant mais passionnant, fondé sur des interactions humaines fortes, une réflexion permanente et une entrée accompagnée vers le master et le métier d'enseignant.

Aller plus loin

Retrouvez plus d'informations sur le site de l'[INSPE](#)